Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.10.2009 Révision: 27.10.2009

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

· **Identification de la substance ou de la préparation**

· **Nom du produit: fischer Mousse Expansive PU 1/500 B3, PU 1/750 B3**
· **Emploi de la substance / de la préparation**
Bouchage de cavités en applications intérieures. Pour le remplissage et l'isolation autour des entourages de fenêtres et de portes.

· **Producteur/fournisseur:**
fischerwerke GmbH & Co. KG
D-72178 Waldachtal
Weinhalde 14 – 18
info-sdb@fischer.de
www.fischer.de
Tel. 0049 (0)7443 12-0
Fax 0049 (0)7443 12-4222
· **Renseignements en cas d'urgence:** +49 (0) 6132 84463 GBK Gefahrgut Büro GmbH Ingelheim

2 Identification des dangers

· **Principaux dangers:**



Xn Nocif
F+ Extrêmement inflammable

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
Attention! Récipient sous pression.
R 12 Extrêmement inflammable.
R 20 Nocif par inhalation.
R 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R 42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant.
Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.
Conserver hors de la portée des enfants.
· **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
· **Indications complémentaires:**
Transport en voiture, uniquement debout, dans le coffre ou l'espace de chargement.
Le symbole de danger Xn se réfère à la mousse fraîche jusqu'à ce qu'elle soit durcie.

3 Composition/informations sur les composants

· **Caractérisation chimique**
· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**		
CAS: 9016-87-9	diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues Xn, Xi; R 20-36/37/38-42/43	25-50%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2	isobutane F+; R 12	2,5-10%
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8	oxyde de diméthyle F+; R 12	2,5-10%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	propane F+; R 12	2,5-10%

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.10.2009 Révision: 27.10.2009

(suite de la page 1)

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
· **Après inhalation:**
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
· **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Lors de l'application la mousse fraîche peut être enlevée de manière méchanique avec précaution.
· **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
· **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction:**
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
· **Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:**
Peut former des mélanges explosifs gaz-air.
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Danger d'éclatement de l'aérosol lors de l'exposition à une température supérieure à 50°C.
· **Equipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
· **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

· **Les précautions individuelles:**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
· **Mesures pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
· **Méthodes de nettoyage/récupération:**
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
Mouiller la mousse extrudée ou la couvrir avec un matériel hygroscopique (sable, scuire, liant de produits chimiques) et faire durcir.

7 Manipulation et stockage

· **Manipulation:**
· **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
· **Préventions des incendies et des explosions:**
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

· **Stockage:**
· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker dans un endroit frais.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.10.2009 Révision: 27.10.2009

(suite de la page 2)

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
· **Indications concernant le stockage commun:**
Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.
· **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**	
115-10-6 oxyde de diméthyle	
VME	1920 mg/m³, 1000 ppm

· **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Equipement de protection individuel:**
· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
· **Protection respiratoire:**
N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Filtre AX
· **Protection des mains:**


Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
· **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
· **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
· **Protection des yeux:**


Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Indications générales.**	
Forme:	Aérosol
Couleur:	beige ou colorée (verte)
Odeur:	Caractéristique
· **Changement d'état**	
Point de fusion:	Non déterminé.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.10.2009 Révision: 27.10.2009

(suite de la page 3)

Point d'ébullition:	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
· **Point d'inflammation:**	< 100°C
· **Température d'inflammation:**	235°C
· **Auto-inflammation:**	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· **Danger d'explosion:**	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· **Pression de vapeur à 20°C:**	6 bar
· **Densité à 20°C:**	0,98 g/cm³
· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**	Pas ou peu miscible

10 Stabilité et réactivité

· **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
· **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
· **Produits de décomposition dangereux:**
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Oxydes nitriques (NOx)
Acide cyanhydrique (ou acide prussique)
Gaz hydrochlorique (HCl)

11 Informations toxicologiques

· **Toxicité aiguë:**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

9016-87-9 diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,49 mg/l (rat)

· **Effet primaire d'irritation:**
· **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.
· **des yeux:** Effet d'irritation.
· **Sensibilisation:**
Sensibilisation possible par inhalation.
Sensibilisation possible par contact avec la peau.
· **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Nocif
Irritant
· **Sensibilisation** Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

12 Informations écologiques

· **Indications générales:** Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

13 Considérations relatives à l'élimination

· **Produit:**
· **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**	
17 06 04	matériaux d'isolation autres que ceux visés aux rubriques 17 06 01 et 17 06 03
16 05 04	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.10.2009 Révision: 27.10.2009

(suite de la page 4)

· **Emballages non nettoyés:**
· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

· **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**



· **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):**	2 5F Gaz.
· **Indice Kemler:**	-
· **No ONU:**	1950
· **Groupe d'emballage:**	-
· **Etiquette de danger**	2.1
· **Désignation du produit:**	1950 AÉROSOLS

· **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**



· **Classe IMDG:**	2.1
· **No ONU:**	1950
· **Label**	2.1
· **Groupe d'emballage:**	-
· **No EMS:**	F-D,S-U
· **Marine Pollutant:**	Non
· **Désignation technique exacte:**	AEROSOLS

· **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**



· **Classe ICAO/IATA:**	2.1
· **No ID ONU:**	1950
· **Label**	2.1
· **Groupe d'emballage:**	-
· **Désignation technique exacte:**	AEROSOLS, flammable

15 Informations réglementaires

· **Marquage selon les directives CEE:**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**
Xn Nocif
F+ Extrêmement inflammable

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

· **Phrases R:**
12 Extrêmement inflammable.
20 Nocif par inhalation.
36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.10.2009 Révision: 27.10.2009

(suite de la page 5)

42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

· **Phrases S:**
2 Conserver hors de portée des enfants.
23 Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.
37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
56 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau et au savon.

· **Identification particulière de certaines préparations:**
Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant.
Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.
Conserver hors de la portée des enfants.

· **Prescriptions nationales:**

· **Directives techniques air:**

Classe	Part en %
I	46,3

· **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases R importantes:**
12 Extrêmement inflammable.
20 Nocif par inhalation.
36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.